



## Ateliers de co-développement professionnel

Le Codéveloppement Professionnel est une pratique développée au Québec depuis la fin des années 1990 par Claude Champagne, psychologue et Adrien Payette, professeur de management. La source d'inspiration remonte au travail sur les dynamiques de groupe de Kurt Lewin, et se fonde sur les besoins de se former à partir de situations concrètes, actuelles et ancrées dans le quotidien professionnel.

*« Le groupe de codéveloppement est une approche de développement par des personnes qui croient pouvoir apprendre les unes des autres afin d'améliorer leur pratique. La réflexion, effectuée individuellement et en groupe, est favorisée par un exercice structuré de consultation qui porte sur des problématiques vécues actuellement par les participants. »*  
Adrien Champagne et Claude Payette

### Objectifs

- Améliorer sa pratique professionnelle
- Développer ses compétences relationnelles (l'écoute active et le questionnement ouvert, la formulation de feedback...)
- Elargir sa capacité d'action et de résolution
- Enrichir ses facultés d'analyse et de synthèse
- Gagner en agilité
- Prendre du recul
- S'entraider pour créer
- Créer des repères managériaux communs

**Méthode pédagogique :** Active avec pour support, un cahier et un crayon

Un paperboard est utile en présentiel. Application des méthodes ClicCodev pour des séances à distance, via Zoom ou tout autre outil de visio-conférence. Envoi d'une notice « le Co-développement à distance » pour assurer le respect du cadre.

### Contenu et déroulement

**Les rôles :**

- **Le facilitateur :** la facilitation sera assurée par un formateur certifié. Le rôle du facilitateur sera de poser les conditions d'une expression authentique, d'échanges libres et bienveillants. Il est le garant du cadre protecteur permettant le bon déroulement du process et rappelle l'obligation d'engagement et de confidentialité.
- **Le client :** il est différent à chaque séance. Il est choisi en fonction des sujets apportés par les participants. Il est porteur d'une problématique professionnelle sur laquelle il veut agir ou réfléchir et qu'il présente au groupe pour être aidé.

- **Les consultants** : ils questionnent et apportent leurs éclairages, réflexions et expériences pouvant faire avancer le sujet du client. Les consultants d'un jour peuvent être les clients d'une autre séance.

### La séance

- **Accueil et rappel du déroulé et des règles d'une séance de co-développement**
- **Feedback du client de la séance précédente**
- **Tour de table et choix du sujet**
- **Entrée dans le process en 6 étapes** :
  - Exposé : le client présente une préoccupation, un projet ou un problème.
  - Clarification : les consultants questionnent le client pour préciser son sujet.
  - Contrat : le client précise sa demande d'aide. L'objet de la séance est validé par le groupe.
  - Consultation : le client écoute et les consultants partagent leurs expériences, éclairages, idées, lectures, métaphores, ...
  - Synthèse et plan d'action : le client partage au groupe ce qu'il retient et annonce son plan d'action.
  - Apprentissage et régulation : chacun exprime ce qu'il a appris au cours de l'atelier.
- **Evaluation à chaud et clôture de la séance**

**Participants** : groupes de 6 à 10 participants

**Durée** : 8 ateliers de 2h30 (1 client par atelier), soit 20 heures par groupe, ou, 4 ateliers de 3h30 (2 clients par ateliers), soit 14 heures par groupe.

### Formateurs et formatrices :

- Fabien Geley, Facilitateur de co-développement professionnel et managérial certifié dans le respect du référentiel de compétences du facilitateur AFCODEV.

**Evaluation** : Une évaluation « à chaud » en fin de séance sera remise aux participants. Une évaluation « à froid » sera réalisée à la fin du cycle de 8 séances.

**Validation** : Attestation de fin de formation à l'issue du cycle, indiquant le nombre de participations.



LA MÉTHODE DE CHAMPAGNE ET  
PAILLETTE POUR FAIRE

**PSChIT**  
ENSEMBLE !

# Le Co-développement professionnel

1 process en 6 étapes | 3 rôles | 3 règles

## 3 rôles

- UN.E FACILITATEUR.TRICE
- UNE.E CLIENT.E
- DES CONSULTANTS

## 3 règles

- CONFIDENTIALITÉ
- BIENVEILLANCE
- PARLER VRAI

## Les objectifs

- PRENDRE DU RECUL
- AMÉLIORER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE
- GAGNER EN AGILITÉ
- S'ENTRAIDER POUR CRÉER
- PARTAGER DES VALEURS
- DÉVELOPPER L'ECOUTE ET LE QUESTIONNEMENT
- CONTRIBUER À L'INTELLIGENCE COLLECTIVE
- ELARGIR SA CAPACITÉ D'ACTION

## 01

### L'EXPOSÉ

*Le client présente une préoccupation, un problème ou un projet*  
De 5 à 10 minutes

## 02

### LA CLARIFICATION

*Les consultants questionnent le client pour préciser son sujet, en connaître le contexte et ce qui a déjà été mis en oeuvre*  
De 20 à 40 minutes

## 03

### LE CONTRAT

*L'objet et la nature de la consultation sont validés par le groupe*  
de 10 à 15 minutes

## 04

### LA CONSULTATION

*Le client écoute pendant que les consultants partagent leurs expériences, éclairages, idées, lectures, métaphores...*  
de 20 à 40 minutes

## 05

### LA SYNTHÈSE ET LE PLAN D'ACTION

*Le client partage ce qu'il retient en première intention et annonce son plan d'action*  
De 10 à 20 minutes

## 06

### LA RÉGULATION ET LES APPRENTISSAGES

*Chacun exprime ce qu'il a appris et apprécié au cours de l'atelier*  
de 15 à 30 minutes

